



COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS 16 Janvier 2024

ORDRE DU JOUR

- 1/ Déclaration intersyndicale UNSA-CGT-CFDT
- 2/ Déclaration préalable UNSA
- 3/ Décret prolongeant les mandats des représentants du personnel des ARS
- 4/ Point d'étape sur les inspections EHPAD
- 5/ Programmation des travaux 2024
- 6/ Point de situation relatif aux missions COURREGES et RICORDEAU
- 7/ Questions diverses

Le CNC était présidé par **Pierre PRIBILE**, Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS), assisté de **Caroline GARDETTE-HUMEZ** (Directrice des ressources humaines) et des équipes de la DRH ministérielle (DRHM).

.....

Déclaration intersyndicale UNSA-CGT-CFDT

L'intersyndicale UNSA-CGT-CFDT a décidé fin 2023 de boycotter les instances nationales de dialogue social du Ministère de la santé, en raison du refus de ce dernier de présenter ses orientations budgétaires 2024. C'est pourquoi, nous n'avons pas siégé au CNC du 21 novembre 2023.

Faute d'engagement nouveau du SGMAS, nous avons à nouveau refusé de siéger le 16 janvier 2024. Nous avons cependant pu présenter en début de séance une déclaration préalable spécifique **UNSA**.

L'intersyndicale réitère sa demande que le CNC soit consulté sur les orientations budgétaires 2024 (PLF 2024), en application de l'article R.1432-125 du Code de la santé publique (CSP). Elle demande également que la programmation des travaux du CNC pour 2024 intègre une séance fin 2024 qui serait consacrée au PLF 2025.

L'intersyndicale demande également la poursuite des groupes de travail initiés en 2023 mais avec une plus grande rigueur méthodologique, c'est-à-dire avec des relevés de conclusion qui retracent les demandes des organisations syndicales, notamment pour les groupes de travail MISP, PHISP, IASS et santé environnement.

L'intersyndicale demande enfin une meilleure prise en compte des personnels de droit privé des ARS par le ministère en lien avec l'UCANSS, particulièrement sur les problématiques relevant de la convention collective de ces collègues.

Déclaration préalable UNSA

En ce début 2024, notre Fédération **UNSA** a déploré la fragilisation du ministère de la santé qui est confronté à la valse de ses ministres depuis mai 2022. Cette vulnérabilité affecte les politiques publiques portées par les ARS.

L'**UNSA** est revenue sur deux sujets particulièrement : les politiques de prévention et de promotion de la santé d'une part et l'exercice des missions d'inspection – contrôle d'autre part. Deux récents rapports de la 6^{ème} Chambre de la Cour des Comptes sur les ARS Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie offrent un panorama édifiant sur ce second point.

En conclusion de sa déclaration dont vous trouverez le contenu complet sur notre site internet, l'UNSA a demandé que soit mis en œuvre un véritable réarmement du ministère de la santé, afin de lui permettre de répondre pleinement aux nombreux enjeux et défis sanitaires et sociaux.

**Vous trouverez le texte intégral de notre déclaration préalable
Sur notre site internet au lien suivant :**

www.federation-uns-a-sante-cohesion-sociale.fr

Prochain CNC des ARS : mars 2024

Représentants UNSA au CNC		
Titulaires		
Emmanuelle SANGNIER	Technicienne sanitaire	ARS Pays-de-Loire
Stéphane BERNARD	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France
Thierry MATHIEU	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Alexandra FRANCOS	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Normandie
Florence LEPAGNOL	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Ile-de-France
Suppléants		
Samuel MOOTHEN	Technicien sanitaire	ARS La Réunion
Thierry FOUERE	Médecin inspecteur de santé publique	ARS La Réunion
Chantal DOUCEN	Attachée d'administration de l'Etat	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Vincent CAMPANO	Secrétaire administratif	ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Stéphanie HUE	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Occitanie